

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

Commune de SAINT MAURICE AUX RICHES HOMMES

4.3.17.Document graphique

Centre de la commune et hameau au 1 / 2 000 ème

Plan n°4.3.17

Arrêté par délibération du Conseil Communautaire - le 20/08/2019  
Approuvé par délibération du Conseil Communautaire :

INITIATIVE Aménagement et Développement  
Adresse : Parc des Sables - 89200 STENAY  
Tél : 03 86 33 22 22 - info@ad-89.com

0 20 m 40 m 60 m 80 m 100 m  
0 m 20 m 40 m 60 m 80 m 100 m  
\*Ogine cadastre (E) - 2019 - Date de l'état des lieux : 2017  
Plan cadastre actualisé en Juin 2016

Légende :

— Limite de zones et de secteurs.

ZONES URBAINES

Us Zone urbaine mixte : habitat et activités économiques, services, équipements compatibles avec l'habitat - Secteur où l'assainissement autonome est autorisé.

UE Zone urbaine destinée aux équipements d'intérêt collectif et des services

ZONES A URBANISER

1AUE Zone à urbaniser dans le respect des conditions définies par les orientations d'aménagements et de programmation et le règlement - vocation équipements d'intérêt collectif et des services

ZONES AGRICOLES

A Zone, équipée ou non, à protéger en raison du potentiel agronomique, biologique ou économique des terres agricoles.

ZONES NATURELLES ET FORESTIERES

Ncor Secteur de la zone N en lien avec des enjeux environnementaux (continuités écologiques)

N Zone équipée ou non, à protéger en raison soit de la qualité et de l'intérêt des sites, des milieux naturels, des paysages, soit de leur caractère d'espaces naturels.

Emplacements réservés et numéro d'opération.

Liaisons douces à conserver ou à valoriser.

Bâtiment agricole existant

Bâtiment pouvant changer de destination

Espaces boisés classés

Éléments paysagers et écologiques repérés au titre des articles L.151-19 et L.151-23 :

Éléments ponctuels ou linéaires du bâti ou du paysage (données commune et IAD) :

Arbres remarquables / Alignements d'arbres / Promenades arborées

Puits / Lavoir / Fontaine

Eglise / Croix / Monument / Habitats troglodytiques / sculpture ...

Cours d'eau, fossé, marre, étang. Milieux humides (données DREAL)

Vergers de production (V1) Vergers au sein du village (V2)

Bois, haies, bosquets


Risques et nuisances repérés au titre des articles R.151-31 ou R.151-34 :

Axe de ruissellement

Zones potentiellement sujettes aux inondations de cave

Zones potentiellement sujettes aux débordements de nappes

Voir plan de l'ensemble de la commune



Emplacement réservé			
Numéro	Nature de l'opération	Bénéficiaire	Superficie m²
1	Création d'un parking	Commune de Saint-Maurice-aux-RH	6363
2	Aménagement du carrefour	Commune de Saint-Maurice-aux-RH	80